

Depêche de Conscience

14 Février 1955

Réflexions brèves...

Les indigènes algériens étaient 1.307.000, il y a cent ans.

Le recensement de 1931, les porte à 5.628.000.

Ils doivent être 6 millions actuellement.

Ils possèdent 9 millions d'hectares. Ils achètent depuis 30 ans, plus de terres aux européens que ces derniers en acquièrent. Pendant deux décades, les rachats en plus, se sont effectués sur la base de 20.000 hectares par an.

Les européens sont, en Algérie, 881.000, dont 733.000 français.

Les indigènes paient, en impôts colonial, départementaux et communaux, 27 % de la totalité des budgets.

Les européens paient la différence, soit 73 %.

Les indigènes bénéficient, dans la proportion de 6 millions contre 850.000, des travaux publics, routes, ports, chemins de fer, barrages, etc., etc., effectués depuis 1830.

Ils ont, de plus, des organisations qui les intéressent directement, sont faites pour eux : écoles, infirmeries, hôpitaux spéciaux indigènes.

Les bourses scolaires dans les lycées, qui sont données aux français à la suite d'un concours, sont octroyées, sans examens, aux indigènes.

Tous les indigènes instruits ont trouvé, jusqu'à ce jour, une situation dans la Société. Ils n'ont pas à se plaindre, actuellement, de la crise qui sévit sur les « diplômés » en France.

Les indigènes bénéficient de nos organisations françaises de crédit agricole. Ils ont accès dans nos syndicats et nos groupements professionnels.

Ils ont, en plus, des caisses agricoles spéciales. Leurs sociétés indigènes de prévoyance et de prêts mutuels fonctionnent dans toutes les communes. Elles ont, actuellement, 80 millions d'actif.

Dans les douars les plus reculés, ont été créés des maisons de secours, des infirmeries, des hôpitaux, des distributions de savon, de médicaments, de litige de corps pour les mères et les nourrissons.

Tous les ans, le programme de la mise en état des sources et de l'aménagement dans les groupements ruraux, s'augmente de centaines de mille francs.

Le programme de défense de la santé publique, reçoit, chaque année, de nombreux millions sur le budget algérien.

L'œuvre d'assistance s'exerce sous toutes ses formes, dans un rythme qui, certes, n'est pas parfait, mais qui fait le plus grand honneur à la France.

Et constamment, cette œuvre se complète, se régularise, s'amplifie.

Dans le domaine politique ? Les indigènes algériens peuvent obtenir, par simple déclaration à la justice de paix, leur naturalisation française, — dans le statut français, bien entendu.

Ils sont donc admis dans la grande famille française, sans les longues formalités exigées des étrangers.

Leurs élus occupent le tiers des sièges, dans toutes les assemblées algériennes.

Dans les conseils municipaux, ils votent pour les maires et pour les adjoints, participant ainsi, directement, à la vie municipale.

L'indigénat, simple code de police locale, adapté aux campagnes, et dont les administrateurs faisaient de moins en moins usage, est supprimé depuis trois ans.

Voilà des chiffres, voilà des faits indéniables qui répondent éloquemment aux critiques qui pourraient être adressées, demain au Sénat, à nos Pouvoirs publics algériens.

Claude ALAIN.
